

GAZ MÉTRO
PROJET GAZODUC MONTRÉAL EST
Questionnement complémentaire
7 juillet 2004

Veillez fournir une estimation des taxes municipales et scolaires advenant que le projet se réalise.

Le montant des taxes municipales sera de l'ordre de 266 000\$ et le montant des taxes scolaires de l'ordre de 21 000\$.

Les taxes municipales et scolaires ne s'applique qu'aux équipements suivants :

- Poste de livraison
- Conduite de transmission de TQM

La conduite de distribution de Gaz Métro est exempte de ces taxes.

En référence au texte qui suit aurait-on la possibilité d'utiliser une conduite plus épaisse pour offrir une meilleure protection? Le calibre 359 et la norme CAN/CSA-Z662, 2003 correspondent-ils aux exigences maximales?

Concernant l'épaisseur des conduites pour le projet Montréal Est, Gaz Métro prévoit déjà employer des conduites avec des épaisseurs supérieures d'environ 30 % à celles spécifiées dans le code CAN/CSA-Z662, 2003, et cela par mesure supplémentaire de sécurité.

Le calibre 359 fait référence à la Limite élastique minimale spécifiée de l'acier qui sert à fabriquer les conduites d'acier. Plusieurs calibres d'acier, du calibre 290 au calibre 483, peuvent être utilisés pour fabriquer des conduites d'acier. Plus le calibre d'acier utilisé est élevé plus l'épaisseur de la conduite est diminuée.

La norme CAN/CSA-Z662, 2003 est le code qui régit l'installation de conduite gazière au Canada et au Québec et c'est celle que Gaz Métro utilise pour concevoir le projet Montréal Est.

Veillez fournir l'analyse de risque et le compte rendu de la réunion du 14 juin avec Hydro-Québec, en ce qui concerne les risques liés au partage de l'emprise des lignes électriques avec le gazoduc.

L'étude sur les dimensions du nuage de vapeur inflammable est jointe en annexe.

Concernant la réunion du 14 juin il n'y a pas eu de compte rendu de préparé. Les discussions ont toutefois portées sur les points suivants :

- Présentation de l'étude sur les dimensions du nuage de vapeur inflammable et discussion sur le fait que la probabilité d'un tel incident est très faible.
- Discussions sur les effets d'une ligne électrique sur la protection cathodique des conduites de gaz. Il est conclu que lors de la phase ingénierie détaillée l'on procédera à une étude plus détaillée afin de connaître les mesures de mitigation à mettre en place pour éliminer les effets de l'induction électrique sur le gazoduc.
- Pour les courants de faute pouvant provenir de la ligne électrique, une autre étude sera menée en collaboration entre les deux compagnies, afin de déterminer la grosseur des anodes à installer sur le gazoduc afin de drainer ce courant sans endommager le gazoduc.
- Il a été entendu que Gaz Métro et Hydro-Québec effectueront un suivi de leurs installations avant et après les travaux afin de s'assurer qu'il n'y a aucune détérioration des équipements des deux compagnies.

Afin d'atténuer les inquiétudes soulevées par les résidents des 40 ième, 41 ième et de la rue Roy, pourriez-vous envisager d'une part d'augmenter l'épaisseur de la conduite et d'autre part d'entourir cette dernière à une profondeur de 2 mètres au lieu de 0,9 mètre dans la portion comprise entre le poste de livraison et le site de Gaz Métro?

L'épaisseur de la conduite sera déjà augmentée tel qu'indiqué dans la réponse à la question #1.

La profondeur prévue pour la conduite de Gaz Métro est de 0,9 mètres ce qui excède déjà la profondeur minimale d'entouissement de 0,6 mètre prescrite dans le code CAN/CSA-Z662, 2003.